

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 1er. JANVIER, 1831. N^o. 26.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

L'ARRIVÉE en Canada de M. Fleury MESPLET, imprimeur français, qui avait exercé quelque temps sa profession à Philadelphie, fournit aux Canadiens l'occasion de faire voir qu'ils n'étaient pas aussi ignorants en fait de sciences et de littérature, qu'on le croyait, ou qu'on feignait de le croire. La proposition que fit M. Mesplet de publier une feuille périodique hebdomadaire fut accueillie favorablement, et le premier No. de la *Gazette Littéraire* (pour la Ville et le District de Montréal,) parut le 3 Juin 1778. Plusieurs des essais en prose et en vers qui remplirent en partie les colonnes de cette Gazette, pendant la durée de sa publication, qui fut d'une année, font honneur aux talens, au jugement et au goût de leurs auteurs. C'était peut-être plus qu'on aurait dû attendre, quand on considère, (pour reproduire ici en substance les idées de l'éditeur,) que les ports de la province n'avaient été ouverts jusqu'alors qu'au commerce des choses qui tendaient à la satisfaction des sens; qu'il n'y existait encore ni une bibliothèque publique, ni même le débris d'une bibliothèque, qui pût être regardé comme un monument, non d'une science profonde, mais de l'envie et du désir de savoir; que jusqu'alors, les Canadiens avaient été obligés de se renfermer dans une sphère très étroite, non faute de la volonté d'acquérir des connaissances, mais faute d'occasion; que sous le règne précédent, ils n'avaient été occupés en grande partie que des troubles qui avaient agité leur pays; qu'ils ne recevaient d'Europe que ce qui pouvait satisfaire leurs intérêts ou leur ambition; qu'ils avaient ignoré qu'il était possible d'être grand sans richesses, et que la science

ce pouvait tenir lieu de biens et d'honneurs; qu'enfin sous le présent règne, ils n'avaient pas changé d'objet, parce qu'il ne leur en avait pas été offert d'autre."

Avant la publication de la *Gazette Littéraire*, M. F. MESPLET et C. BERGER, avaient déjà établi une librairie à Montréal; et ce fut à peu près dans le même temps, ou même avant, que fut publié pour la première fois, en langue française, un *Almanac de la province de Québec*, qui semble avoir servi de modèle à ceux qui se publient présentement.

Mais un fait curieux, et qui montre bien l'esprit du temps et du gouvernement d'alors, c'est que l'imprimeur de la *Gazette Littéraire* a le soin d'avertir, dans une espèce de prospectus, publié quelques temps avant la sortie de son premier numéro, qu'il y insérera tout ce qu'on voudra bien lui communiquer, "pourvu qu'il n'y soit fait aucune mention de la religion, du gouvernement ou de nouvelles touchant les affaires présentes, à moins qu'il ne fût autorisé du gouvernement."

Il paraît que M. Mesplet n'obtint pas, du moins alors, l'autorisation nécessaire pour pouvoir parler du gouvernement, ou seulement des nouvelles politiques ou militaires du temps, quoi que le général Carleton fût encore à la tête des affaires. Il faut pourtant convenir qu'il n'eût peut-être pas été de la prudence de permettre indistinctement la publication des nouvelles de la guerre de politique et de gouvernement qui régnait encore entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Outre que la discussion de ce qui s'était passé dans ce pays en 1776 et 1777, (discussion qui aurait pu avoir lieu, si la presse avait été libre,) eût pu compromettre quelques individus, et en mettre d'autres dans une position délicate, les comparaisons qu'on aurait pu faire entre le gouvernement que voulaient les anciennes colonies et celui auquel était soumis la province de Québec, n'auraient pas été à l'avantage de ce dernier.

Le gén. Carleton ayant obtenu son rappel, le général Frédéric HALDIMAND, Suisse de naissance, lui fut donné pour successeur, par une commission datée du 18 Septembre 1777. Ce nouveau gouverneur arriva à Québec au commencement de Juillet 1778. Le général Carleton s'embarqua pour l'Angleterre quelques jours après. Les citoyens des deux principales villes de la province leur présentèrent à l'un et à l'autre des adresses de félicitation. *

* « Les jours heureux que nous avons goûté sous la douceur de votre gouvernement, » disent les principaux habitans de Montréal au général Carleton, « sont passés; mais les regrets que cause votre départ à tous les honnêtes et fidèles Canadiens ne s'effaceront jamais de nos cœurs: ce qui peut nous consoler, c'est que nous espérons que sa majesté vous appelle à occuper des places plus distinguées que celles de notre province.

Le Conseil législatif de Québec ne s'assembla pour la seconde fois qu'à la fin de l'année 1779. Dans cette seconde session, qui comprend aussi le commencement de 1780, il ne fut passé que sept ordonnances, dont trois ne sont que pour la discontinuation ou la continuation en force de celles de la session précédente. Les ordonnances les plus importantes de la 2^e session du Conseil, passées au commencement de 1780, sont celle "Qui défend, pour un temps limité, l'exportation des bleds, pois, avoines, biscuits, fleurs et farines quelconques, ainsi que des bêtes à cornes, et par ce moyen en réduit le haut prix actuel ;—celle "Qui désigne les personnes qui seront appelées *forestallers* ou exacteurs de denrées, regrattiers et monopoleurs, dans cette province, et qui établit des punitions, contre ceux qui seront trouvés tels ; et celle "Qui établit les honaires" des officiers du gouvernement et des cours de justice. †. Toutes ces ordonnances devaient être en force l'espace de deux années.

Nous supplions votre Excellence de recevoir nos sincères reconnaissances, et de vouloir faire connaître notre zèle et attachement à sa majesté. Nous ferons notre possible pour le continuer à notre nouveau gouverneur.

L'adresse des « nouveaux sujets de sa majesté britannique, de la ville de Montréal, » est couchée en beaucoup meilleur style. « Tous les citoyens, » disent-ils, « nouveaux sujets de cette ville, » se réunissent en ce jour (8 Août), pour féliciter votre excellence sur son heureuse arrivée en cette province. Le choix du meilleur des souverains, et l'expérience que nous avons faite de vos rares talens pendant votre premier séjour parmi nous, nous assurent déjà que nous ressentirons, sous votre administration, les heureux effets de cette ferme équité, de cette douceur affable qui ont toujours fait le vrai caractère de votre excellence. Nous osons assurer votre excellence que par notre loyale soumission et notre fidèle attachement au gouvernement britannique, nous nous rendrons de plus en plus dignes de votre bienveillance, et des bienfaits dont il a plu à sa très-gracieuse majesté combler cette province."

† Pour termes de comparaison, nous transcrivons ici les "Honoraires des Greffiers des Plaidoyers Communs."

« Dans les affaires au-dessous de £10, sterling :

« Pour une sommation,	0	1	0.
« Pour enregistrer le jugement,	0	1	0.
« Pour ordre d'exécution,	0	1	0.

« Dans les affaires au-dessus de £10 sterling, et au-dessous de £30 courant :

« Pour tout, y compris le jugement, mais excepté les copies des papiers de l'office,	1	2	6.
--	---	---	----

« Dans les affaires au-dessus de £30 courant :

« Pour une sommation,	0	3	0.
« Pour l'enregistrement de chaque cause au retour de l'ordre,	0	3	0.

« Pour enregistrer chaque motion	0	1	0.
----------------------------------	---	---	----

« Pour chaque ordre ou règle de cour	0	1	0.
--------------------------------------	---	---	----

« Pour copie de motion, et ordre	0	1	0.
----------------------------------	---	---	----

« Pour un <i>subpoena</i> , y compris tous les témoins	0	2	0.
--	---	---	----

« Pour une partie	0	8	0.
-------------------	---	---	----

Le 19 Mai de la même année fut un jour remarquable par une obscurité extraordinaire qui eut lieu en plusieurs endroits de l'Amérique Septentrionale, où on l'appelle encore le *Jour de la Noirceur*. L'obscurité commença entre 10 et 11 heures de l'avant-midi; et alla en augmentant, par une accumulation de nuages épais venant du nord, jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Dans les endroits où l'obscurité fut la plus intense, il fallut allumer des chandelles ou des bougies pour lire, pour voir l'heure à une montre, ou pour vaquer aux affaires du ménage et de la cuisine.—(A continuer.)

FAITS CURIEUX.

Un correspondant du *Magazine of Natural History*, en donnant la liste des oiseaux pris ou tués, l'hiver dernier, près de Dartford, mentionne le fait extraordinaire qui suit: *Ardea major*, Héron. Beau mâle avec tout son plumage. Je fais une mention particulière de cet oiseau, (qui fut poursuivi par un jeune garçon, et pris dans les marais de Bexley,) parce qu'on a trouvé dans son estomac un très gros rat d'eau mâle. Il venait d'être avalé, et occupait jusqu'à distension, (avec des morceaux de poisson en partie digérés,) les ventricules du héron. La seule blessure qu'eût l'animal était un petit trou fait par le bec de l'oiseau dans la partie antérieure du crâne, et qui avait causé la mort.

Feu Mr. Ireton, d'Ireton Hall, dans le comté de Cumberland, dépêçant un poulet qui avait été élevé sur sa ferme, découvrit une paillette d'or natif en contact avec les os de la poitrine. Elle avait près d'un demi pouce en carré. Il est probable que le poulet l'avait avalé en buvant à un petit ruisseau qui passait sur la terre de Mr. Ireton.

« Pour dresser chaque déposition en cour.	0 3 0
« Pour enrégitrer un défaut.	0 2 0
« Pour copie	0 1 0
« Pour filer une comparution	0 1 0
« Pour éhregitrer un jugement sur un argument de citation de chaque loi.	0 5 0
« Idem, sur un argument d'aucun point de loi de vive voix.	0 3 0
« Pour enrégitrer un jugement final d'une affaire.	1 0 0
« Pour ordre d'exécution	0 5 0
« Pour ordre de prendre caution.	0 5 0
« Pour chaque papier filé	0 0 6
« Pour chaque caution ou reconnaissance prise en cour	0 5 0
« Pour copie par chaque page de cent mots dans toutes affaires au-dessus de £10 sterling.	0 0 6
« Pour recherche d'une année dans les régîtres.	0 1 0
« Pour recherche générale	0 2 6

LOUIS JOSEPH MARMONTEL.

New-York, 18 Décembre.—Lorsque Marmontel, l'ami fidèle de Voltaire pendant trente-cinq ans, le protégé chéri de madame de Pompadour, l'heureux collaborateur de Grétry, se voyait fêté par les plus grands seigneurs de la cour; lorsque, placé par ses contemporains au premier rang dans la littérature, l'auteur des *Incas*, de *Zémire*, et *Azor*, des *Contes Moraux*, recevait de tous les souverains de l'Europe les plus riches présens, et voyait son *Bélisair*, que la Sorbonne condamnait, imprimé par ordre de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, et traduit en Russe par l'Impératrice Catherine II. elle-même, il était loin de penser que son fils, l'héritier d'un nom alors si renommé, irait un jour mourir, à mille lieues de sa patrie.— Quoique la réputation littéraire de l'auteur de tant d'ouvrages qui, au milieu du dix-huitième siècle, ont obtenu d'éclatans succès, ait un peu perdu de son éclat, c'est avec un sentiment pénible, bien justifié par la fin malheureuse de cet infortuné, que nous avons jeté les yeux sur quelques papiers trouvés dans son portefeuille, et nous nous sommes rappelés, en les parcourant, ces vers si touchans de Gilbert, mourant, comme lui, dans la misère et le désespoir:—

Au banquet de la vie, infortuné convive,

J'apparus un jour, et je meurs :

Je meurs ! et sur la tombe où lentement j'arrive,

Nul ne viendra verser des pleurs.

Arrivé depuis un mois du Brésil, où, comme tant d'autres, il avait été chercher une fortune qu'un si petit nombre peut atteindre, la société française de bienfaisance avait pourvu à ses premiers besoins et, sur sa demande et afin qu'il pût rétablir sa santé altérée par les privations et le chagrin, l'avait fait placer d'une manière convenable à l'hôpital de New-York. Il y est mort il y a trois jours, et son modeste convoi a été suivi par quelques uns de ses compatriotes, qui ne connaissaient de lui que son nom, et qui se préparaient à lui donner les moyens de retourner dans une patrie qu'il ne devait plus revoir.

Son extrait de baptême porte les noms de Louis Joseph Marmontel, fils de Jean François Marmontel, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, né le 20 Janvier 1789, à Paris. Il avait pour parrain le duc d'Orléans ; pour marraine, la duchesse de Bourbon.

Dans son portefeuille se trouvaient aussi les vers suivans, dont nous avons pris copie.

O comme en glissant le navire
 Sur l'onde trace un long sillon !
 Va-t-il aux bords que je désire,
 Va-t-il au gré de l'Aquilon...
 Ou cédant au hasard perfide
 De la mer ou d'un vent rapide
 Doit-il me servir de tombeau !
 Non, si j'en crois mon âme ardente,
 Cette fièvre qui me tourmente
 Me promet un autre berceau.

Et l'orage en grondant a passé sur ma tête :
 Et le Dieu qui frappait mon âme jeune encor,
 N'avait pas de son doigt anéanti mon sort :
 Tu me devais un jour de fête,
 O Dieu, ce jour a lui comme luit un fanal.
 Pareil au matelot j'ai compris le signal :
 Mais doit-il passer comme une ombre,
 Et le soir de ce jour doit-il être du nombre
 De ceux qui m'ont fait tant de mal !

Du monde et de ses tristes haines
 Vais-je enfin trouver le néant ?
 Vogue au milieu de l'océan,
 Voile rapide qui m'entraînes,
 Enfie-toi d'un vent protecteur,
 Fais-moi toucher l'autre rivage ;
 Trouver un port après l'orage,
 C'est presque trouver le bonheur.

ELEGIE.

Sous un chêne élevé dont le sombre feuillage
 Couvre ses environs d'un éternel ombrage,
 Coule un petit ruisseau dont les frémissemens
 Semblent former de loin de lugubres accens.
 On y voit nuit et jour la tendre tourterelle
 Gémir et regretter sa compagne fidèle.
 Là, par un doux murmure on entend les zéphirs
 Pousser en liberté leurs amoureux soupirs ;
 Philomèle éplorée, en son touchant langage,
 S'y plaint du triste écho de ce charmant bocage,
 Et mêlant ses regrets au doux souffle des vents,
 Fait retentir les bois de ses gémissemens.

C'était en cet endroit, sur un lit de fougère,
 Que Dorante pleurait son ingrante bergère.
 Les yeux languissamment arrêtés par les eaux,
 Il tâchait de distraire et sa peine et ses maux.
 Il voulait oublier sa perfide maîtresse,
 Mais inutilement : dans l'accès qui le presse,
 Il ne peut retenir ses cris et ses sanglots ;
 D'une voix chancelante, il éclate en ces mots :
 Parle, cruel objet d'une flamme éternelle :
 Qui t'engage, en ce jour, à te rendre infidèle ?
 En vain tu m'assurais que, sensible à mes feux,
 D'une constante ardeur tu comblerais mes vœux.
 Ton cœur me le jurait ; je le croyais sincère ;
 Ah ! je connaissais peu le cœur d'une bergère.
 Que t'ai-je fait, Phillis, pour te faire changer ?
 Je saurai me punir, si j'ai pu t'offenser.
 As-tu donc oublié que l'ardeur de ma flamme
 Attendrit autrefois les ressorts de ton âme ?
 Amour fut le témoin de nos engagemens ;
 Amour était le dieu qui dictait les sermens
 Que ta bouche me fit sous cette humble bruyère,
 Où tu parais mon front des roses de Cythère,
 Où, tous deux enivrés d'amour et de plaisirs,
 Nos nœuds se resserraient par de nouveaux désirs.
 Heureux, nous y goutions les douceurs les plus pures.
 Perfide, tes sermens n'étaient que des injures.
 Le fortuné Tircis, qui m'a ravi ta foi,
 Est sans doute plus beau, mais moins tendre que moi ;
 Ses accens sont flatteurs, sa voix douce et flexible ;
 Son air peut attendrir le cœur le moins sensible ;
 Mais, prends garde, Phillis, les bergers sont trompeurs ;
 Leurs feux sont passagers, leurs discours séducteurs.
 Le papillon volage abandonne la rose
 Pour une simple fleur nouvellement éclosé.
 Mais, malheureux berger, tes cris sont superflus,
 Ta cruelle persiste en d'odieux refus.
 Ainsi le beau Dorante, en sa douleur extrême,
 Racontait aux échos son amoureuse peine.
 A sa voix, le zéphir cesse de soupîrer,
 La feuille de frémir, l'onde de murmurer ;
 Les oiseaux, habitans des paisibles bocages,
 Suspendent un instant leurs aimables ramages ;
 La nature en silence écoute ses langueurs,
 Et semble s'attendrir à ses justes douleurs.

DERNIÈRES NOUVELLES.

PAYS-BAS.—Extrait du discours du Roi de Hollande, à l'ouverture des états-généraux.

“ La rébellion des provinces du sud me met dans l'impossibilité d'introduire le 1^{er} Février prochain, la législation nationale et les institutions judiciaires que j'ai promises en conformité à vos vœux raisonnables. Le cours rapide des événemens qui ont ébranlé le royaume dans l'espace de quelques semaines peut affecter quelques autres de nos institutions. Il est impossible de prévoir l'issue de ces événemens, et les nouvelles inattendues reçues aujourd'hui d'Anvers sont une nouvelle preuve du progrès journalier de la séparation actuelle des deux parties du royaume. J'attends néanmoins l'issue avec confiance, parce que ma conscience est tranquille. Je puis encore compter sur votre coopération, sur celle des fidèles provinces du nord, et sur l'appui de mes alliés, qui maintiendront constamment le système politique de l'Europe; et je suis à la tête d'un peuple dont le respect pour la religion fournit le meilleur gage de la protection du Tout-Puissant.”

Bruxelles, 28 Octobre.—Le Prince d'Orange a laissé Anvers pour Londres, le 25, à bord d'un vaisseau anglais. Avant de sortir de la ville, le prince a adressé aux Belges une proclamation dans lequel on lit le passage suivant : “ Vous êtes à la veille de délibérer sur les intérêts du pays, dans le congrès national qui doit s'assembler, et moi, après avoir rempli, autant qu'il était en mon pouvoir, mon devoir à votre égard, je vais m'acquitter d'une tâche désagréable, en laissant ce pays pour attendre ailleurs le dénouement des mouvemens politiques de la Belgique. Mes desirs seront avec vous, et je m'efforcerais toujours de contribuer à votre bien-être.”

Un article, daté de Bruxelles, le 23 Octobre, annonce le résultat d'une action qui eut lieu le 22 entre les troupes hollandaises et les volontaires Belges, à Wahlem. Les troupes hollandaises, qui avaient occupé Wahlem au nombre de 1500, en furent chassées et obligées de passer la Nethe. A Trazeguisse, les paysans des environs ont aussi attaqué et mis en fuite une bande armée d'Hollandais.

Le 24 au matin, les volontaires du corps sous le commandement du général Mellinet dépassèrent Contich, village situé à environ deux lieues d'Anvers, qui avait été abandonné par l'ennemi. A midi, le gén. Mellinet effectua une jonction avec le lieut. col. Niellou, à la barrière du dernier hameau avant d'arriver à Berchem. Les volontaires se dispersèrent dans les champs comme tirailleurs, et se battirent depuis trois

heures jusqu'à la nuit tombante. Le 25, à 7 heures du matin, le gén. Mellinet s'avança en colonne serrée sur le chemin de Berchem, ses avant-postes ayant rapporté que l'ennemi s'était retiré. Mais il paraît que les Hollandais s'étaient déguisés en échangeant leur uniforme pour celui de nos chasseurs, et se donnèrent pour une partie du corps du col. Niellon, qui s'était séparé du gén. Mellinet. Les volontaires d'Iodoigne, qui formaient l'avant-garde du gén. Mellinet, étaient à peine à 5 arpens en avant de Berchem, qu'une batterie qu'il y avait à leur droite leur envoya une volée de mitrailles. Il y eut un nombre d'hommes de tués et un plus grand nombre de blessés. La colonne retraits au hameau qu'elle avait quitté, et le reste de la journée se passa en escarmouches.

Le 26 au matin, la population d'Anvers se leva en masse et commença par désarmer tous les soldats qu'elle rencontra. Vers 2 heures, 500 bourgeois armés se rendirent à la grande place, où ils trouvèrent 300 Hollandais avec un détachement de la garde communale. Ils attaquèrent les soldats qui aussitôt se formèrent en bataillon carré. La garde communale demeura neutre, et se retira au front de l'hôtel de ville. Après un feu d'environ une demi-heure, les citoyens demeurèrent maîtres de la place, le commandant du poste ayant été tué, et cinq officiers subalternes et 98 soldats faits prisonniers. Les vainqueurs, secondés par un grand nombre d'auxiliaires, armés avec les fusils et les munitions des vaincus, se rendirent aux différents postes de la ville, et continuèrent à se battre jusqu'à la nuit, mais sans autre résultat que la perte d'un grand nombre d'hommes tués ou blessés des deux côtés.

Le 27, le combat recommença avec plus de furie, et vers 7 heures du matin, les citoyens étaient maîtres de la porte Rouge et de la porte de Rogerhout. Les soldats fuirent vers la porte St. George. Les volontaires entrèrent alors par les portes qui avaient été enlevées aux Hollandais. Ils se hâtèrent d'arriver à la Grande place, où ils furent reçus avec le plus grand enthousiasme. Cependant les citoyens marchèrent à la porte St. George, dont ils se rendirent maîtres, après une résistance opiniâtre de la part des troupes hollandaises. Un autre corps de volontaires entra par cette porte, et parmi eux les chasseurs de Chasteler. Toutes les troupes hollandaises se retirèrent dans la citadelle, poursuivis de près par les bourgeois qui demeurèrent en possession de la ville entière.

Vers la nuit, une députation de citoyens se rendit à la citadelle, et obtint une suspension provisoire d'hostilités. L'ordre du jour suivant fut publié le lendemain, (28).

Quartier-Général, Anvers.

Braves camarades :— Vos efforts ont été couronnés du suc-

Dans l'espace de quelques jours vous avez fait ce qu'aucune armée n'aurait osé en reprendre. Nous sommes maîtres d'Anvers; les ennemis sont entièrement dispersés, et leur cavalerie fuit en désordre vers les frontières de la Hollande. On est convenu d'une suspension d'armes avec le gouverneur de la citadelle, et il y a des négociations sur pied pour sa reddition. Le brigadier commandant les troupes belges,

NYPELS.

D'après l'armistice dont on est convenu, le général baron Chasse ne s'oblige à rendre la citadelle que quand il en recevra l'ordre du roi; et l'on s'abstiendra des deux côtés d'ajouter aux fortifications par de nouveaux ouvrages. Les dommages causés à Anvers par la canonnade et ses effets, est estimée à huit millions de piastres. Toutes les villes des environs envoyaient des secours à Anvers.

La proclamation suivante a été publiée à Gand, le 29 Octobre.

Citoyens de Gand.—La brigade hollandaise fuit devant vos armes et venge sa honte par l'incendie. Anvers est en ce moment en proie aux boulets rouges et aux fusées de Congreve.—Vengeance, braves citoyens; je vous appelle, et que ceux qui veulent aider leurs frères viennent à moi; ils seront armés et équipés: je compte sur vous; la gloire et le danger vous attendent.

Le Major-général baron DUVIVIER.

Des centaines de jeunes gens se sont rendus à cet appel, et deux détachemens avec quatre pièces de campagne et des munitions, se sont mis en marche aujourd'hui.

Anvers, 31 Octobre.—La fumée s'élève encore des trésors ensevelis sous les cendres de la maison des domanes, incendiée par les Hollandais, le 27. Les frégates incendiaires ne sont plus au milieu du hâvre; elles se sont approchées de la ville, pour empêcher qu'aucun vaisseau étranger ne mouille vis-à-vis du drapeau hollandais. Des troupes arrivent de tous les villages circonvoisins. Malgré les belles promesses des Hollandais, on ne repose en eux aucune confiance. Ce qui seul peut conserver notre ville et les millions que valent les propriétés qu'elle renferme, c'est de la déclarer libre sous la protection de toutes les nations maritimes du monde, de raser la citadelle de fond en comble, et de jurer une haine éternelle aux Hollandais.—*Journal du Commerce d'Anvers.*

La citadelle de Gand a capitulé.

Bruxelles, le 29 Octobre.—Le projet d'une constitution pour la Belgique vient d'être publié à Bruxelles, avec l'autorisation

du gouvernement. Il consiste en 123 articles. L'article 1er déclare la Belgique état indépendant, traitant avec les autres états comme de puissance à puissance. L'article 4e. déclare que l'autorité du chef de l'état est héréditaire. Le congrès national, avant sa dissolution et après l'adoption de la constitution, procédera au choix du chef de l'état, et pourvoira à l'ordre de la succession.

On assure que le prince d'Orange est à la Haie, où il est arrivé dans un bateau à vapeur de Rotterdam. On ajoute que cette nouvelle a beaucoup exaspéré les habitans d'Anvers.

FRANCE.—Le 31 Octobre, le roi des Français adressa une lettre à la garde nationale, par le général Lafayette, pour la remercier de son zèle et de son dévouement.

Le parti doctrinaire ayant demandé la destitution de M. Odillon Barrot, M. Dupont de l'Ère s'opposa fortement à cette demande. Le roi déclara que M. Dupont était le dernier de ses amis dont il voudrait se séparer. Cependant MM. de Broglie, Louis, et Guizot, ne tardèrent pas à envoyer leur démission, qui fut acceptée. Le général Lafayette, chargé de composer un nouveau ministère, essaya de concilier tous les intérêts. Les esprits étaient très agités, et le roi parut très sérieux pendant quelques jours, quoique les salons du palais fussent remplis de tout ce qu'il y a de distingué dans Paris.— Enfin, les nominations suivantes furent approuvées et signées par le roi le 3 Novembre.

M. *Lyfittz*, président du conseil et ministre des finances, en remplacement du baron Louis, démissionnaire ;

Le maréchal marquis *Maison*, ministre des affaires étrangères, en remplacement du comte Molé, démissionnaire ;

Le comte *Montalivet*, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Guizot, démissionnaire ;

M. *Mérillon*, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, en remplacement du duc de Broglie, démissionnaire.

Les autres messieurs composant le conseil sont MM,

Dupont de l'Ère, ministre de la justice ;

Le maréchal Gérard, ministre de la guerre ; et

Le général comte Sébastiani, ministre de la marine.

Les hommes les plus marquans du dernier ministère avaient adhéré aux principes de la légitimité ; ils avaient contribué aux deux restaurations. Les nouveaux ministres ne seront pas effrayés de la révolution ; leurs opinions sont en harmonie avec la subversion de l'ancien état de choses. On doute néanmoins des talens du maréchal Maison et du comte Montalivet comme diplomates.

ESPAGNE.—Il paraît par des nouvelles de Bayonne du 23 Octobre, que deux colonnes de réfugiés espagnols étaient entrés en Espagne, la première et la plus considérable sous Mina, et la seconde, sous Valdez. Ce dernier fut, dit-on, attaqué par six mille hommes de troupes réglées, et repoussé jusqu'en France, où ses soldats furent désarmés.—D'après des nouvelles du 30, de la même ville, Mina avait aussi été attaqué par des forces supérieures, défait, et obligé de se réfugier dans les montagnes avec quelques cavaliers.

D'un autre côté, on disait, d'après des lettres reçues à Londres, le 30, que l'étendard de la liberté avait été arboré à Cadix, au Ferrol, et à la Corogne, et que Don Miguel avait donné l'ordre de faire marcher des troupes au secours des royalistes espagnols.

ANGLETERRE.—Le parlement s'est assemblé le 26 Octobre, mais le roi n'a prononcé sa harangue que le 2 Novembre.— Nous en extrayons les passages suivans :

« Depuis la dissolution du dernier parlement, des évènements du plus haut intérêt ont eu lieu sur le continent de l'Europe.

« La branche aînée de la maison de Bourbon a cessé de régner en France, et le duc d'Orléans a été appelé au trône sous le titre de Roi des Français.

« Ayant reçu du nouveau souverain des assurances de son ardent désir d'entretenir les relations les plus amicales, et de maintenir intacts les engagements faits avec ce pays, je n'ai pas hésité à continuer les relations diplomatiques et l'amitié qui existaient avec le précédent gouvernement.

« J'ai vu avec un profond regret l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée du roi Guillaume n'ait pas été capable de préserver les états de la révolte ; et que sa sage résolution de soumettre les vœux et les plaintes de ses sujets à la délibération d'une session spéciale des états-généraux, n'ait pas produit des résultats satisfaisants.

« Je ferai mes efforts, de concert avec mes alliées, pour rétablir la tranquillité, par tous les moyens qui sont compatibles avec le bon état du gouvernement des Pays-Bas et la sûreté des autres gouvernemens.

« Des symptômes de tumulte et de désordre ont donné de l'inquiétude en diverses parties de l'Europe, mais les assurances que je continue de recevoir des dispositions amicales des cours étrangères, me donnent un juste sujet d'espérer que mes peuples continueront à jouir des avantages de la paix.

« Pénétré en tout tems de la nécessité de préserver intacts les engagements qui ont été faits au nom de la nation, je suis

convaincu que la résolution que j'ai prise de maintenir, de concert avec mes alliés, les traités sur lesquels est fondé le système général de l'Europe, vous paraîtra la meilleure garantie du maintien de la paix du monde.

Jusqu'à présent, je n'ai point accrédité l'ambassadeur de la cour de Lisbonne; mais le gouvernement portugais ayant résolu de satisfaire aux réclamations de la justice et de l'humanité par une amnistie libérale et générale, je crois que le temps est venu de rétablir, pour le bien de mon peuple, les relations amicales qui ont existé pendant tant de temps entre les deux nations.

Il règne une activité extraordinaire dans la diplomatie anglaise. Le prince de Talleyrand et l'ambassadeur de Prusse ont de fréquentes entretiens avec le duc de Wellington, et de longs entretiens avec le comte d'Aberdeen; probablement au sujet des Pays-Bas.

Nous avons donné tout ce qu'il nous a paru y avoir d'important dans le discours prononcé par le roi à l'ouverture du parlement. Ce discours n'est pas à beaucoup près ce à quoi nous étions attendus.

Le paragraphe qui regarde les Pays-Bas n'est pas de nature à satisfaire ceux qui ont à cœur la liberté des peuples, non plus qu'à rassurer ceux qui regardent comme la chose la plus contraire aux droits des nations et au bien de l'humanité, l'intervention armée des puissances étrangères dans les affaires intérieures d'un état. L'administration du roi Guillaume de Nassau y est appelée "éclairée," tandis qu'il paraît présentement qu'elle n'était que celle de l'injustice, ou du moins de la partialité la plus manifeste; et il est peut-être permis de croire qu'il n'y avait qu'une "sagesse" apparente à soumettre les vœux et les réclamations des Belges aux états généraux, quand on considère qu'en faisant marcher des troupes contre les réclamants, en même temps qu'on faisait cette soumission, on pouvait chercher à se mettre en état de tout refuser, si l'on réussissait, ou à se donner l'air de concéder volontairement, quand on n'aurait concédé que par nécessité, si l'on ne réussissait pas.

Il est sans doute permis à un monarque d'interpréter en bien les actions et les intentions d'un autre monarque; mais il y a quelque chose de plus dans le paragraphe dont nous parlons; s'il n'y est pas dit, en termes formels, que l'Angleterre emploiera la force des armes pour remettre les Belges sous le joug des Hollandais, (car d'après la répartition de la représentation, les premiers étaient réellement soumis aux derniers,) il y est insinué, à ce qu'il nous paraît, qu'elle pourrait permettre à d'autres de le faire, ou même qu'elle pourrait les y engager, si

par le maintien du système de l'Europe, il faut entendre que les choses doivent rester comme elles ont été arrangées au congrès de Vienne en 1815. Cette interprétation est rendue encore plus probable par "l'appui", c'est-à-dire sans doute l'intervention que le roi de Hollande dit attendre de "ses alliés."

Il y a néanmoins une puissance qui ne pourrait voir de bon œil une pareille démarche; qui devrait s'opposer de tout son pouvoir à toute intervention pour remettre les choses dans le premier état, parce que cet état de choses était manifestement établi contre ses intérêts, en conséquence de la haine qu'on lui portait, ou de la faiblesse où on voulait la réduire; et cette puissance c'est la France. Il reste seulement à savoir si l'état présent de ses affaires lui permettrait de prendre le ton et l'attitude nécessaires pour s'opposer efficacement à l'intervention des puissances étrangères dans les affaires des Pays-Bas, ou pour *contre-intervenir*, si l'on pouvait ainsi parler, au risque d'armer contre elle une nouvelle coalition, et s'il lui paraîtrait préférable d'avoir guerre lorsqu'elle pourrait compter sur les Belges au moins pour allés fidèles et zélés, que d'avoir à se défendre seule un peu plus tard, mais lorsqu'elle serait mieux préparée.

Que le gouvernement français s'oppose par ses négociations au projet d'intervenir de quelques autres puissances, si tant est qu'un tel projet ait été formé, c'est ce qui pourrait presque s'inférer des fréquentes entrevues qu'on dit avoir lieu, à Londres, entre le ministre des affaires étrangères et les ambassadeurs de France et de Prusse; que ce gouvernement manifeste l'intention de ne pas céder sur ce point, c'est ce que nous serions aussi portés à conclure du projet inattendu de reconnaître solennellement le gouvernement de l'homme qui règne de fait en Portugal; le ministère britannique pourrait voir dans cette reconnaissance solennelle quelque chose de plus qu'un acte de convenance; il pourrait y voir quelque utilité sous le point de vue militaire, surtout dans le cas où il y aurait une révolution en Espagne, et où ce pays ferait cause commune avec la France.

GRIEFS RE'ELS.—Nous avons fait mention, il y a quinze jours, de la lettre à Sir Geo. Murray publiée dans le *Kingston Chronicle*.—Nous ne ferons une attention particulière qu'à une seule partie de cette lettre. L'auteur y dit que la population du Bas-Canada est de 500,000 âmes: s'il eut dit 700,000, il se serait plus approché de la vérité; mais n'importe, laissons 500,000. Les quatre cinquièmes, dit-il, sont d'origine fran-

çaise, et l'autre cinquième, d'origine anglaise, (comprenant dans ce cinquième les Américains, que son collaborateur, le *Lower-Canada Watchman*, appelle des étrangers.) La représentation, d'après le nouvel acte, donne selon lui, 21 membres anglais et 63 français. (C'est 22 à 62.) Cela lui paraît horrible. Les Français, comme il les appelle, forment pourtant les quatre cinquièmes de la population, et ils n'ont que les trois quarts de la représentation. Dans le vrai, ils forment les sept huitièmes de la population, et n'ont qu'environ les deux tiers de la représentation. Ils ont consenti à l'acte qui a produit ce résultat, et cependant ils sont accusés de manquer de libéralité, et d'être mûs par l'égoïsme et par l'ambition du pouvoir exclusif.

Mais regardons autour de nous, et voyons quel esprit a influé sur quelques autres, qui ont l'approbation d'ARISTIDES, (c'est le nom que se donne l'auteur,) et des actes desquels il peut dire, *quorum pars magna fui*. L'almanac de 1830 donne vingt-trois conseillers législatifs, dont cinq sont d'origine française; proportion qui n'est pas d'un quart sur le tout, quoique selon lui, les Français forment les quatre cinquièmes de la population. Le conseil exécutif consiste en onze membres, dont un est d'origine française. Les places de profit au-dessus de £400 sont au nombre d'environ vingt-cinq, et les Français en ont cinq ou un cinquième. Il y a des départemens du gouvernement colonial où l'on ne rencontre pas un nom français. Tel a été à peu-près l'état des choses depuis la constitution de 1792; telles la libéralité et la justice de l'administration coloniale dans ses choix, et telles la générosité et la tolérance des habitans de la colonie dans les leurs. Ici Aristides peut se voir lui-même et ses amis comme dans un miroir. Le peuple a déjà vu ces choses comme elles sont représentées, et comme elles sont réellement; mais il n'a pas imité ses adversaires; il n'a pas agi et il n'agira pas, dans les affaires publiques, d'après des distinctions nationales, religieuses ou égoïstes. Le *divide et impera* de ceux qui sont venus ici des quatre vents du ciel, à la recherche des places, a été et sera toujours vain. Ils sont en petit nombre les habitans du Canada, de quelque nation ou de quelque race qu'ils tirent leur origine, depuis les jours de nos premiers parens jusqu'au temps présent, qui ne savent pas apprécier les hommes dont nous venons de parler, qui ne connaissent pas leur haine pour un peuple qui, dans l'exercice de ses droits constitutionnels, s'est opposé et continuera à s'opposer à leur tentatives secrètes pour créer en leur faveur des avantages et des préférences in-

Justes, impolitiques et non mérités, tandis qu'ils accusent fausement et impudemment les autres d'une conduite semblable à la leur.—*Gazette de Québec.*

Renouvellement des Commissions.

A une assemblée des Notaires de la ville de Québec, tenue le 23 Décembre dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.

1o.— Que toute personne qualifiée suivant la deuxième section de l'ordonnance de la 25e Geo. III, chap. 4, a le droit d'être admis à travailler et pratiquer comme notaire en cette province.

2o.— Qu'aucun notaire ainsi commissionné ne peut être privé du droit de pratiquer comme tel, et que sa commission ne peut être annulée que par la sentence d'une cour de justice compétente rendue sur plainte et preuve de prévarication.

3o.— Que le décès du roi n'affecte en aucune manière les commissions des notaires en cette province.

4o.— Que les notaires en cette province ne sont point tenus à se pourvoir de nouvelles commissions, et que les notaires présents à cette assemblée n'en prendront point.

5o.— Que les présentes résolutions seront publiées, afin que les notaires éloignés de cette ville puissent en prendre connaissance.

Les Notaires présents étaient MM. Roger Lelièvre, doyen, Michel Berthelot, Pierre Laforce, Archibald Campbell, Pierre Gagnon, Edouard Glackmeyer, F. X. Vaillancourt, Michel Tessier, Maxime Defoy, E. B. Lindsay, William De Léry, C. D. Plante, R. G. Belleau, T. P. Anderson, A. B. Sirois Duplessis, Fab. Ouellet, J. Bte. Gagnon, et F. X. Garneau. Il fut lu une lettre de Mr. Louis Panet, s'excusant de ce qu'il ne pouvait se trouver à l'assemblée, à cause d'affaires professionnelles.

Correction.—Le phénomène dont nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'après un notaire de St. Jacques, et une autre personne n'a pas eu lieu, ainsi qu'annoncé. La femme Brisson, âgée de 63 ans, et non de 71, est seulement dans l'attente de l'événement qu'on nous assurait avoir eu lieu.

Décès.—A La Chine, le 23 du mois passé, à l'âge de 71 ans, Dame Marie Rose Fiserre, veuve de feu Mr. Jean Baptiste Duranceau, et mère de Mr. le Curé du lieu;

A Montréal, le 23, à l'âge de 72 ans, Louis Plessis, écuyer, frère de feu Monseigneur J. O. Plessis, Evêque de Québec; citoyen éminemment respectable par ses vertus, et recommandable par ses connaissances.

RESOLUTIONS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE
PREMIERE SESSION DE 1817

Qu'après la fin de la présente session
avant qu'il soit présenté à cette chambre aucun
bill pour obtenir permission d'introduire un
bill pour ériger un pont ou des ponts, pour
quelque route que ce soit, ou pour régler, quelque
chemin de barrière, ou pour accorder à quelque
individu ou à des individus quelque droit ou privilège
exclusif, quelconque, ou pour altérer ou renouve-
ler quelque acte du Parlement Provincial, pour des
semblables objets, il sera donné notice de telle
application, qu'on se proposera de faire dans la Ca-
mère de Québec, et dans un papiers publiés du dis-
trict de Québec, et par une affiche posée à la por-
te de l'Eglise des paroisses qui pourront être in-
téressées à telle application, ou à l'endroit le plus
public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux
mois au moins avant que telle pétition soit pré-
sentée.

22e Mars 1817
Résolu. — Qu'il y aient, cette chambre ne rece-
vra des pétitions pour des bills privés que dans les
premiers 15 jours de chaque session.

22e Mars 1819
Résolu. — Qu'après la présente session, avant
qu'il soit présenté à cette chambre aucune péti-
tion pour obtenir permission d'introduire un bill
privé pour ériger un pont de péage, la personne
ou les personnes qui se proposeront de pétitionner
pour un tel bill, en donnant la notice, ordonnée
par la règle du troisième Février 1810, donneront
aussi en même temps, et de la même manière, un
avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de
demander, l'étendue du privilège, l'élévation des
obstacles, l'espace entre les foulees ou piliers, pour le
passage des cages, cages ou bâtimens, et men-
tionnant si elles se proposent de bâtir un pont
levé ou non, et les dimensions de tel pont levé.

4 Mars 1820
Résolu. — Que tout pétitionnaire demandant un
privilege exclusif, dépose entre les mains du greffier
de cette chambre, une somme de vingt cinq
livres, avant que le bill pour tel privilege exclusif
soit passé à sa seconde lecture, pour payer en
partie les dépenses du dit bill privé, laquelle
somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'ob-
tiennent pas la passation de la loi.

(Atteste) Wm. B. LINDSAY, Greffier de la
Chambre d'Assemblée.

Les imprimeurs de gazettes et autres pa-
pers nouvelles publiés en cette province, sont
priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs
papiers respectifs, dans les deux langues, jusqu'à
la prochaine assemblée de la législature.

RECIEMMENT PUBLIE, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPIQUES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avare.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie recti*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson, sur l'air : *J'ai vu mes frères jour née*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chêfs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhais, L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air : *Aussitôt que de lumière*).—Que j'aime à voir les hirondelles, &c.—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Epigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en général, qu'il continue à manifacter au plus court avis, et à vendre des Tapis de Pied de Toile Peinte, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre, **PARTEMBLIQUE**, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la **GÉOGRAPHIE EN MINIATURE**, le **VOYAGE DE FRANCHÈRE**, &c. &c.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens tant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure; Rue Viger, près du Marché-Neuf.

Il traduit aussi de **ANGLAIS EN FRANÇAIS**, **PAMPHLETS**, **REQUETS**, **AVERTISSEMENS**, &c.

TOUTE personne d'un âge mûr et qui a besoin de l'expérience dans les affaires et le commerce, desirant trouver le Emploi, comme **Comme**, ou **Conducteur** de la **aux public**, S'adresser à l'Éditeur, **Montréal**, 24. Septembre, 1827.